

Liste de contrôle

Travailler avec une débroussailleuse



Les collaborateurs qui utilisent des débroussailleuses dans votre entreprise respectent-ils les règles de sécurité en vigueur pour ces travaux?

Les débroussailleuses sont utilisées par les services de la voirie, les paysagistes, dans l'économie forestière, et lors des travaux relatifs à la protection de la nature et à l'entretien des espaces verts. Ces activités donnent souvent lieu à des accidents.

Les principaux dangers sont:

- la projection d'objets sur l'utilisateur ou des tiers
- le recul latéral soudain de la débroussailleuse
- une glissade, un faux pas ou une chute lors du travail

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

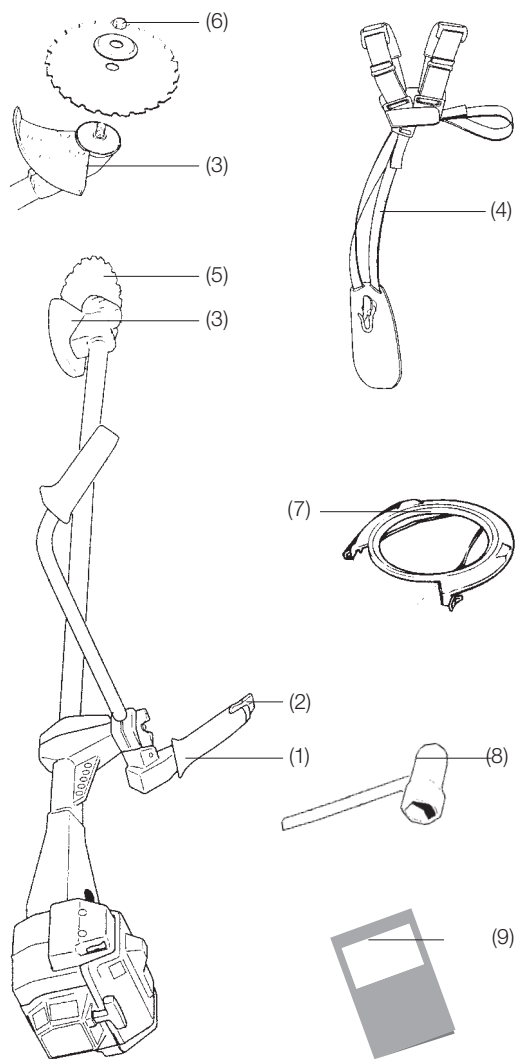
Veillez les noter à la dernière page.

Engins de levage, élingues (accessoires de levage)

<p>1 La débroussailleuse est-elle équipée des dispositifs de sécurité nécessaires?</p> <p>En font partie:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le verrouillage de la manette des gaz (1) • un interrupteur (2) • un protège-lame (3) • un système d'atténuation des vibrations • une bretelle réglable avec fermeture rapide (4) • un silencieux • un outil de coupe (5) • l'écrou de la lame, un contre-écrou de blocage (6) • une protection pour le transport (7) 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>2 Utilise-t-on un jerrycan avec bec verseur de sécurité pour alimenter la débroussailleuse en carburant?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>3 Emploie-t-on des outils appropriés pour les travaux d'entretien (une clé pour l'écrou de la lame (8), une clé mâle coudée pour vis à six pans creux, etc.)?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>4 L'outil de coupe (5) est-il à l'arrêt lorsque le moteur tourne au ralenti?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>5 La débroussailleuse a-t-elle été livrée avec une notice d'instructions et une déclaration de conformité du fabricant ou du responsable de la mise en circulation?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>6 Utilisez-vous uniquement les têtes de fil et les outils de coupe prévus par le fabricant (voir indications mentionnées dans la notice d'instructions)?</p> <p>Selon la décision du SECO du 24.4.2012, certains outils n'ont plus le droit d'être mis sur le marché. Cette interdiction concerne les «dispositifs de coupe à fléaux constitués de plusieurs pièces métalliques liées entre elles» (par ex. les chaînes). (Fig. 2)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Formation, information

<p>7 Les utilisateurs de la débroussailleuse ont-ils une formation appropriée?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>8 Les utilisateurs ont-ils lu le mode d'emploi (9) au préalable?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>9 Les supérieurs rappellent-ils aux collaborateurs, au moins une fois par an, les dangers provenant des oublis, des habitudes et d'une sous-estimation des risques?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Equipement de sécurité d'une débroussailleuse et accessoires



Fig. 2: n'a plus le droit d'être mis en circulation depuis le 24.4.2012.

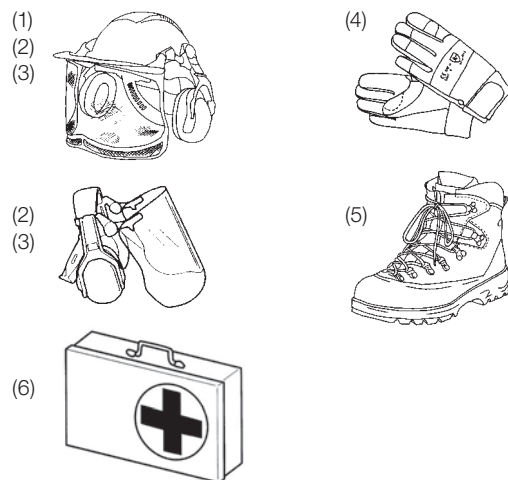
Exemple de formation

Cours «Travailler avec la débroussailleuse» (durée: 2,5 jours)

Cours proposé par l'Economie forestière association suisse (EFAS), 4501 Soleure, tél. 032 625 88 00 www.wvs.ch

Équipement de protection individuelle

<p>10 Les utilisateurs de la débroussailleuse disposent-ils de l'équipement de protection individuelle nécessaire?</p> <p>Selon le danger, il faut:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un casque (1) • un protecteur d'ouïe (2) • une protection des yeux ou du visage (3) • des vêtements de travail confortables et près du corps (pour les travaux forestiers: avec une veste de couleur vive; dans la circulation routière: vêtements de signalisation à haute visibilité selon EN 471) • des chaussures robustes avec semelles antidérapantes (5) • du matériel de premiers secours (6) 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>11 Avez-vous contrôlé l'éventuelle nécessité d'une protection des voies respiratoires? (Fig. 3)</p> <p>Les utilisateurs de débroussailleuses doivent porter un masque de protection des voies respiratoires léger (FFP2) s'ils sont allergiques aux pollens ou doivent débroussailler des surfaces recouvertes de nombreux excréments d'animaux.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



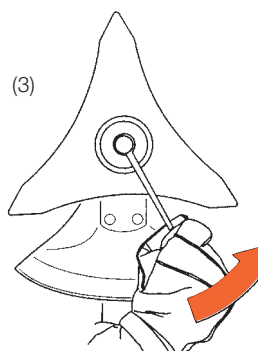
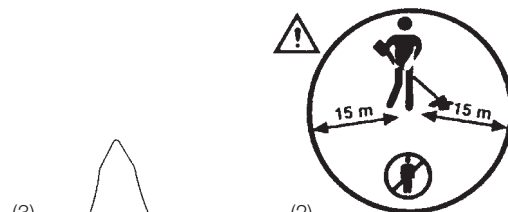
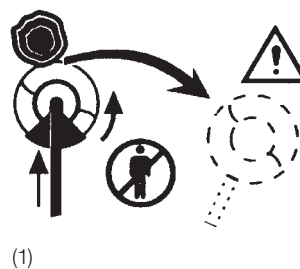
L'employeur est tenu de mettre à disposition les équipements de protection individuelle nécessaires au travail avec une débroussailleuse (art. 5 OPA). Dans la plupart des accidents liés à ce type de machine, l'utilisateur est blessé par la projection d'objets.

Comportement sûr lors de l'utilisation d'une débroussailleuse

<p>12 Si l'outil de coupe est métallique, l'utilisateur évite-t-il de travailler à proximité d'objets rigides (souche d'arbre, pierres, poteaux métalliques, etc.)?</p> <p>Lorsque la partie avant de l'outil de coupe touche un objet rigide, la débroussailleuse est rejetée sur le côté (1).</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>13 Une distance de sécurité (2) d'au moins 15 m est-elle toujours respectée vis-à-vis des collaborateurs et des tiers?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>14 Lors du travail, les pieds et les mains de l'utilisateur sont-ils toujours à une distance raisonnable de l'outil de coupe?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>15 L'utilisateur de la débroussailleuse vérifie-t-il régulièrement le serrage (3) et l'état de l'outil de coupe?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>16 Les travaux avec une débroussailleuse sont-ils uniquement effectués si les premiers secours sont assurés?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>17 Les collaborateurs connaissent-ils les numéros d'urgence (médecin, REGA, hôpital, pompiers, ...)?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>18 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles de sécurité (port des équipements de protection individuelle, pas de travail en solitaire, comportement sûr pendant le travail, entretien, etc.) et corrigent-ils les lacunes?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Fig. 3



Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par:

Date:

Signature:

Plan de mesures: travailler avec une débroussailleuse

Marque:

Type:

Année de fabrication:

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les ans)

Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: tél. 021 310 80 40 ou fax 021 310 80 49
pour commander: www.suva.ch/waswo-f, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51

Suva, division sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition révisée: octobre 2013

Référence: 67059.f